

# ARRETE DAJI/2022/DS/n°078 Portant délégation de signature

à

Monsieur Nicolas ROCHE Directeur de la Fédération de Recherche Ecosystème Continentaux et Risques environnementaux (ECCOREV) FR3098

# Le Président d'Aix-Marseille Université Représentant légal du pouvoir adjudicateur

Vu	le Code de l'éducation,	notamment ses articles	L. 711-11 et L. 712-2,
----	-------------------------	------------------------	------------------------

Vu le Code de la commande publique,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération du conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 19 juillet 2016 approuvant la politique d'achat de l'établissement,

Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2020/01/06-1 du 6 janvier 2020 portant élection de Monsieur Eric BERTON, à la Présidence d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération n°2022/06/09-02 de la Commission de la Recherche d'Aix-Marseille Université du 9 juin 2022 portant nomination de Monsieur Nicolas ROCHE aux fonctions de Directeur de la Fédération de Recherche Ecosystèmes Continentaux et Risques Environnementaux,

# ARRÊTE

### Article 1

Délégation de signature est consentie à Monsieur Nicolas ROCHE, Directeur de la Fédération de Recherche Ecosystème Continentaux et Risques environnementaux (ECCOREV - FR3098), à effet de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université, et pour les affaires relevant de la Fédération de Recherche Ecosystème Continentaux et Risques environnementaux, les actes qui suivent.

# Chapitre I Affaires Financières

#### Article 2-1

Monsieur Nicolas ROCHE, Directeur de la Fédération de Recherche Ecosystème Continentaux et Risques environnementaux (ECCOREV - FR3098), reçoit délégation à effet d'engager, liquider et ordonnancer les dépenses réalisées sur le budget de la Fédération de Recherche Ecosystème Continentaux et Risques environnementaux (ECCOREV - FR3098), incluant les ordres de mission des personnels rattachés à la Fédération de Recherche et lorsque la prise en charge financière des frais afférents est supportée sur le budget de la Fédération de Recherche.

Il atteste du service fait.

#### Article 2-2

Concernant les projets installés sur architecture budgétaire A\*MIDEX et les projets issus des instituts d'établissement dans lesquels la Fédération de Recherche est impliquée :

Monsieur Nicolas ROCHE, Directeur de la Fédération de Recherche Ecosystème Continentaux et Risques environnementaux (ECCOREV - FR3098), reçoit délégation de signature pour signer, au nom et pour le compte du Président de l'Université, les actes relatifs à l'exécution des dépenses et des recettes de la Fédération de Recherche Ecosystème Continentaux et Risques environnementaux (ECCOREV - FR3098), lorsque la Fédération de Recherche est impliquée sur :

- Les projets A\*MIDEX,
- Les projets issus des Instituts d'établissement.

# Chapitre II Marchés Publics

### Article 3

Dans le cadre des marchés de fournitures et services passés pour un montant inférieur au seuil de l'article R2123-1 du code de la commande publique, Monsieur Nicolas ROCHE, Directeur de la Fédération de Recherche Ecosystème Continentaux et Risques environnementaux (ECCOREV - FR3098), reçoit délégation de signature pour les actes suivants :

- Actes principaux
  - Signature des marchés, Accords-Cadres (AC) et Marchés Subséquents (MS) et leur courrier de notification
- Actes d'exécution
  - o Décision d'affermissement des tranches optionnelles
  - Signature des avenants
  - o Signature des actes spéciaux de sous-traitance
  - o Délivrance des Ordres de Service
  - o Procès-verbal de réception
  - o Mise en demeure
  - Décision de résiliation

# Article 4

Pour la mise en œuvre de l'article 4 du présent arrêté, le calcul du montant des marchés ou accords-cadres s'effectue à partir du montant estimé des besoins réguliers annuels du laboratoire et relevant des codes familles de la nomenclature NACRES suivants : G, H, J, K, L, M, N, O, P, Q, S, T, U, V, W.

#### Article 5

Dans le cadre de la procédure n° PR-DCP-01 relative à la **réalisation de travaux d'entretien courant** dans les locaux occupés par les structures de recherche et uniquement pour les travaux qui y sont listés (Revêtements de sols et murs (peinture, carrelage, faïences, sols souples, plâtreries, isolation acoustique...), Plomberie (robinetterie, entretien de siphons), Electricité (prises, néons), Maçonnerie, cloisons, carrelage sans dépose du sol existant (risque amiante), Stores intérieurs occultant, menuiseries intérieures, serrurerie, Entretien courant des sorbonnes, **Monsieur Nicolas ROCHE**, **Directeur de la Fédération de Recherche Ecosystème Continentaux et Risques environnementaux (ECCOREV - FR3098)**, reçoit délégation à effet de signer les bons de commande exclusivement auprès des titulaires des marchés subséquents à bons de commande de travaux en vigueur dans l'Université, dont la liste figure sur le site intranet de la Direction de la commande publique, dans la limite d'un montant de 25 000 € HT et après avis de la DEPIL.

# Chapitre III Gestion des personnels

### Article 6

Monsieur Nicolas ROCHE, Directeur de la Fédération de Recherche Ecosystème Continentaux et Risques environnementaux (ECCOREV - FR3098), reçoit délégation en matière de gestion des personnels rattachés à la Fédération de Recherche pour signer les actes qui suivent :

- Les demandes de congés des personnels,
- Les procès-verbaux d'installation des personnels,
- Les autorisations d'absence au sein de l'Union Européenne, Suisse, Canada et Etats-Unis pour les personnels IATSS et post-doctorants affectés au sein de la Fédération de Recherche, ainsi que pour les doctorants sans missions d'enseignement,
- Les conventions d'accueil au sein de la Fédération de Recherche de personnes extérieures, établies conformément aux modèles types proposés par la DRV.

## Chapitre IV Etudes et Vie Universitaire

### Article 7

Monsieur Nicolas ROCHE, Directeur de la Fédération de Recherche Ecosystème Continentaux et Risques environnementaux (ECCOREV - FR3098), reçoit délégation en matière d'études et de vie universitaire pour signer les actes qui suivent :

- Conventions individuelles de stage des étudiants/élèves inscrits dans un établissement français et accueillis au sein de la Fédération de Recherche,
- Conventions individuelles de stage des autres étudiants/élèves accueillis au sein de la Fédération de Recherche, sous réserve de validation préalable par la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante de l'Université.

# Chapitre V Relations Internationales

### Article 8

La délégation de signature dans le domaine des Relations Internationales porte sur les actes suivants :

- conventions de stage ERASMUS dans le cadre de stage étudiant chez un partenaire universitaire européen ou dans une entreprise européenne,
- contrats d'enseignement ERASMUS dans le cadre de mission d'un enseignant chez un partenaire européen.

# Chapitre VI Dispositions générales

# Article 9

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

#### Article 10

Le présent arrêté abroge l'arrêté précédent n°2021.115 en date du 20 mai 2021.

## Article 11

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est affiché de manière permanente dans les locaux affectés à la **Fédération de Recherche Ecosystème Continentaux et Risques environnementaux (ECCOREV - FR3098)**, en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et usagers. Il est publié sur le site Internet d'Aix-Marseille Université.

## Article 12

La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Vu et pris connaissance,

Le délégataire

**Monsieur Nicolas ROCHE** 

Directeur de la Fédération de Ecosystème Recherche Continentaux et Risques environnementaux

(FR ECCOREV - FR3098)

Fait à Marseille, le 6 septembre 2022

Le délégant

**Eric BERTON** 

Président d'Aix-Marseille

FEDERATION DE RECHERCHE ECCOREV FR N° 3098

CNRS - Aix-Marseille Université Technopôle de l'Environnement Arbois Méditerranée Bâtiment Laënnec - Hall D Avenue Louis Philibert - BP 80 13545 Aix-en-Provence cedex 4

Tél.: 04.13.94.93.13 - http://www.eccorev.fr/